



Mise en conformité des ascenseurs à Paris comme ailleurs

Par **carlosbxi**, le **05/07/2010 à 15:09**

Bonjour,

Je viens de lire ceci sur le site <http://www.adf-ascenseurs.fr>

"Les lois et réglementations concernent tout ascenseur implanté dans un immeuble d'habitation. La finalité des lois, normes et réglementations est louable : définir les principes essentiels de sécurité en matière d'ascenseurs et prévenir tout risque. Toutefois, son caractère contraignant oblige les propriétaires à réagir très rapidement.

2013 sera, aux yeux de la réglementation, la dernière limite, pour mettre votre ascenseur en conformité. Vous y prendre à la dernière minute, voire au cours de la dernière année, serait une erreur non seulement pour votre sécurité, mais également en termes de disponibilité des professionnels, déjà très sollicités. La demande risque d'exploser prochainement, vu les délais courts imposés par la réglementation."

Je pense que beaucoup de proprio comme moi n'étaient pas au courant. Donc je fais tourner.
Bonne journée

Par **dobaimmo**, le **05/07/2010 à 15:37**

honnêtement, je suis assez ébahie que vous ne le soyez pas ! depuis le temps qu'on en parle. dans toutes les AG le problème a déjà été soulevé et dans certains immeubles les frais sont vraiment importants.
votre syndic rêve ?